

#### **Conseil d'administration**

Deuxième session ordinaire Rome, 13–16 novembre 2023

Distribution: générale Point 5 de l'ordre du jour

Date: 2 novembre 2023 WFP/EB.2/2023/5-(A,B,C)/3

Original: anglais Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org/fr).

## Rapport du Comité financier de la FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions relatives au PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 (WFP/EB.2/2023/5-A/1)
- Allocation-logement de la Directrice exécutive (WFP/EB.2/2023/5-B/1)
- Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.2/2023/5-C/1)





Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

# **CONSEIL**

## Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

Rapport de la 197<sup>e</sup> session du Comité financier (Rome, 30-31 octobre 2023)

#### Résumé

À sa 197<sup>e</sup> session, le Comité a examiné les documents intitulés «*Plan de gestion du PAM pour 2024 2026*» et «*Allocation-logement de la Directrice exécutive*», avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2023.

## Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2023.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry Secrétaire du Comité financier Tél: +39 06570 53719 Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org

#### Introduction

- 1. Le Comité a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa 197<sup>e</sup> session.
- 2. Outre le Président, M. Mina Rizk (Égypte), étaient présents les représentants suivants des Membres:
  - Mme Kristina Gill (Australie)
  - M. LI Bo (Chine)
  - M. Bienvenu Ntsouanva (Congo)
  - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
  - M. Jujjavarapu Balaji (Inde)
  - M. Sultan Alotaibi (Koweït)
  - M. Abdellah Larhmaid (Maroc)

- M. Miguel Jorge García Winder (Mexique)
- Mme Fadia Aljamal (Oman)
- Mme Berioska Morrison González (République dominicaine)
- M. Christopher Mace (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Petter Nilsson (Suède)
- 3. Le Président a informé le Comité que:
  - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer Mme Emma Hatcher en tant que représentante de l'Australie à la session;
  - Mme Ll Xi (Chine) avait été désignée pour remplacer M. Ll Bo en tant que représentante de la Chine à une partie de la session;
  - Mme Maria de los Ángeles Gómez Aguilar (Mexique) avait été désignée pour remplacer M. Miguel Jorge García Winder en tant que représentante du Mexique à une partie de la session;
  - M. Petter Nilsson (Suède) avait été désigné pour remplacer Mme Pernilla Ivarsson en tant que représentant de la Suède à la session;
  - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer
    M. Rodney Hunter en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
- 4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante: www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/.
- 5. La 197<sup>e</sup> session du Comité financier a été organisée selon des modalités hybrides: certains représentants y ont participé en présentiel, au Siège de la FAO, et d'autres en visioconférence. Le Comité a confirmé que, en vertu des dispositions de l'article VII de son Règlement intérieur, il était convenu de suspendre les dispositions pouvant être incompatibles avec la tenue de la session selon des modalités hybrides.
- 6. Ont également assisté à la 197<sup>e</sup> session du Comité les observateurs sans droit de parole des États Membres ci-après:
  - Algérie
  - Belgique
  - Cabo Verde
  - Espagne
  - Éthiopie
  - Fédération de Russie

- Monaco
- Panama
- Soudan
- Venezuela (République bolivarienne du)

## Élection du Vice-Président

7. Mme Pernilla Ivarsson (Suède) a été élue à l'unanimité Vice-Présidente jusqu'à la fin du mandat en cours du Comité.

## Questions relatives au Programme alimentaire mondial

## Plan de gestion du PAM pour 2024-2026

- 8. Le Comité a accueilli favorablement le Plan de gestion du PAM pour 2024-2026, et félicité le PAM pour les améliorations apportées s'agissant de la présentation, de la lisibilité et de la concision du document.
- 9. Le Comité s'est félicité de la large place que le PAM a accordée dans le Plan de gestion aux interventions d'urgence et aux opérations destinées à sauver des vies, à la lumière des difficultés de financement rencontrées.
- 10. Le Comité a salué les efforts que le PAM a déployés pour diversifier sa base de financement, notamment pour augmenter le niveau des fonds souples et pluriannuels, et souligné l'importance de cette question compte tenu des problèmes de ressources auxquels il devait faire face. Le Comité a reçu des informations complémentaires et des précisions sur les partenariats noués avec les institutions financières internationales, les conversions de créances et la collaboration avec le secteur privé. Il a obtenu des assurances sur le fait que la diversification de la base de financement demeurait l'une des priorités premières de la Directrice exécutive et du PAM.
- 11. Le Comité a pris note du montant projeté des besoins opérationnels pour 2024, soit 22,7 milliards de dollars É.-U., ce qui correspondait à la fourniture d'une assistance pour 157 millions de bénéficiaires, ainsi que du plan d'exécution provisoire d'un montant de 11 milliards de dollars, qui visait à venir en aide à 120 millions de bénéficiaires. Le Comité a demandé des informations sur le nombre relativement élevé de bénéficiaires prévu dans le plan d'exécution provisoire dont l'enveloppe ne représentait que 48 pour cent des besoins de financement. Il a pris note des précisions communiquées indiquant que le plan d'exécution provisoire était une prévision qui prenait en considération les dépenses et les contributions des années précédentes et tenait compte de la façon dont par le passé, au vu des déficits de financement, les bureaux de pays avaient réduit les rations et/ou la durée de l'assistance tout en donnant la priorité aux bénéficiaires les plus vulnérables.
- 12. Ayant demandé des informations concernant l'écart entre le montant des recettes provenant de la prestation de services, soit 500 millions de dollars, et un chiffre plus élevé cité en rapport avec la prestation de services et les services à la demande, le Comité a été informé que les services à la demande étaient financés sur les recettes perçues en contrepartie des services fournis tandis que les services délégués étaient financés en partie par une combinaison de recettes provenant de la prestation de services et de contributions. Ayant demandé à recevoir une ventilation détaillant les services fournis aux gouvernements, le Comité a été informé que cette ventilation serait communiquée au Conseil d'administration du PAM.
- 13. Le Comité a pris note de la diminution du montant figurant sur la ligne de crédit intitulée "Gouvernance, services de contrôle indépendants et mobilisation de fonds", et demandé des informations complémentaires à ce sujet. Il a été informé que les modifications apportées à cette ligne faisaient suite à un reclassement d'une partie du budget du Département des partenariats vers le volet "Stratégie et orientations" conformément à la pratique adoptée pour le budget d'autres départements.

- 14. Le Comité a demandé une explication concernant l'augmentation du nombre de postes financés sur le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) alors que le montant total des crédits AAP diminuait. Le Comité a reçu des précisions selon lesquelles les responsables du budget avaient réévalué le type de dépenses nécessaires pour mener à bien les activités financées sur le budget AAP et trouvé des possibilités de réductions, principalement concernant la formation et les voyages, pour compenser la légère augmentation des dépenses liées au personnel.
- 15. Le Comité a pris note de la priorité accordée aux bureaux de pays dans le budget AAP, et demandé si l'augmentation de 10 millions de dollars proposée dans le budget AAP des bureaux de pays était une dépense ponctuelle et si le budget AAP était la source de financement appropriée. Le Comité a été informé: que le niveau plus élevé des crédits AAP devrait probablement se maintenir dans les années à venir, même si les bureaux de pays recevant ces crédits supplémentaires pourraient varier d'une année sur l'autre; que le type de dépenses à financer au moyen des 10 millions de dollars supplémentaires répondait à la définition des coûts d'appui indirects et était conforme aux dépenses de base des bureaux de pays telles que définies dans l'opération de budgétisation stratégique ascendante; et que le budget AAP était la source de financement appropriée.
- 16. Le Comité s'est dit préoccupé par le fait que le virement de 50 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP vers le Compte d'intervention immédiate (CII) semblait faible au regard des crises qui se faisaient jour et de l'objectif de dotation du CII, fixé à 400 millions de dollars. Le Comité a été informé que les principales sources de financement du CII prévues étaient les contributions des donateurs et le remboursement des avances, que compléteraient des injections périodiques de fonds prélevés sur le Compte de péréquation des dépenses AAP.
- 17. Le Comité a pris note du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques et demandé, compte tenu du déficit de financement et de la nouvelle structure organisationnelle, quelles seraient les priorités de ce plan et si les bureaux de pays disposeraient de ressources suffisantes pour le mettre en œuvre. La direction du PAM a précisé que le plan de travail chiffré serait financé par diverses sources, notamment au moyen de la redirection de crédits AAP et de ressources d'initiatives internes d'importance primordiale figurant dans le Plan de gestion et à l'aide de ressources de plans stratégiques de pays affectées au suivi et à l'évaluation, et que l'équipe spéciale chargée du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques serait maintenue au sein de la structure organisationnelle révisée. La direction du PAM a également informé le Comité que l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce plan serait présenté une fois par trimestre au Conseil d'administration.
- 18. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'intégration de l'annexe sur les initiatives internes d'importance primordiale, et noté qu'un point serait communiqué en milieu d'année sur les résultats afin d'éclairer les décisions relatives au financement des initiatives internes d'importance primordiale en cours.
- 19. Le Comité a pris note des progrès accomplis et de l'impact obtenu dans le cadre de l'initiative interne d'importance primordiale relative à l'investissement dans le personnel du PAM, et demandé des informations au sujet du plan de retrait prévu pour les postes de durée déterminée financés au moyen de cette initiative. Il a été informé que les plans de retrait progressif définis pour ces postes avaient été communiqués à tous les bureaux participants et pris en considération dans la planification budgétaire de ces derniers. La réduction de 50 pour cent anticipée pour 2024 tenait compte des plans en question, et à l'issue de l'initiative, soit les postes de durée déterminée seraient financés par d'autres sources,

- notamment le budget AAP ou les plans stratégiques de pays, soit les contrats se termineraient à la date de fin prévue.
- 20. Le Comité a fait observer au sujet de l'annexe consacrée au plan de travail de la fonction d'évaluation que même si le budget de l'évaluation s'approchait de l'objectif fixé, soit 0,4 pour cent du budget global, il ne l'atteignait pas entièrement. Il a été informé que, malgré cela, des sources de financement avaient été trouvées pour toutes les activités mentionnées dans le plan, et que le PAM améliorerait à l'avenir les explications communiquées au sujet du budget de l'évaluation à la lumière des buts fixés en la matière et de l'objectif budgétaire. Le Comité a souligné l'importance de l'évaluation, qui constituait une activité essentielle du PAM, ainsi que la nécessité de la financer de manière adéquate au moyen du budget AAP. Le Comité a été informé que le Bureau de l'évaluation poursuivait l'examen de ses produits afin de garantir l'apprentissage et d'éviter de communiquer des informations en double.
- 21. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'additif relatif à la structure organisationnelle, et des renseignements lui ont été communiqués au sujet du processus suivi lors de la première phase de l'examen de la structure des départements, tel qu'évoqué dans l'additif. Il a en outre été informé qu'une deuxième phase, qui avait déjà commencé, portait à présent sur la conception de la structure des divisions au sein des départements réorganisés. La direction du PAM a réaffirmé son intention de tenir le Conseil d'administration informé des progrès réalisés et de lui communiquer des mises à jour comme cela était proposé dans l'additif. Étant donné que le budget AAP concordait avec la structure organisationnelle actuelle, le Comité a invité instamment la direction du PAM à lui communiquer dès que possible des points sur la nouvelle structure organisationnelle.
- 22. Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité <u>a recommandé</u> que le Conseil d'administration du PAM approuve le projet de décision figurant dans le document intitulé "Plan de gestion du PAM pour 2024-2026".

#### Allocation-logement de la Directrice exécutive

- 23. Le Comité a examiné les méthodes et les indices utilisés pour réviser l'allocation-logement, et noté que l'allocation-logement de la Directrice exécutive du PAM était inférieure au niveau fixé pour les chefs de secrétariat des autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome.
- 24. Le Comité a accueilli favorablement et salué le fait que la Directrice exécutive ait préféré que le plafond de l'allocation soit maintenu au niveau fixé précédemment bien que la direction du PAM ait préconisé après évaluation de porter l'allocation-logement à 170 000 euros par an, y compris les frais annexes et services collectifs.
- 25. Ayant demandé des renseignements sur le niveau d'utilisation de l'allocation-logement au cours des années précédentes, le Comité a été informé que ces renseignements seraient communiqués au Conseil d'administration du PAM.
- 26. Ayant requis des précisions sur la nécessité de faire réaliser une étude par une société immobilière extérieure, le Comité a été informé que cette pratique était un gage d'objectivité et d'indépendance, et permettait de tenir compte de tous les facteurs applicables liés au logement et non uniquement des indices des prix à la consommation.

## 27. Le Comité:

a) <u>a examiné et appuyé</u> la proposition de maintenir l'allocation-logement de la Directrice exécutive à 160 000 euros par an, y compris les frais annexes et services collectifs, à compter du 1er avril 2023 et pour une durée de cinq ans;

- b) <u>a noté</u> que la direction du PAM recherchait de nouvelles solutions à l'avenir, et étudiait notamment la possibilité de mettre une résidence officielle à la disposition du Directeur exécutif ou de la Directrice exécutive;
- c) <u>a appuyé</u> la poursuite de la pratique consistant à faire du montant de l'allocation-logement un plafond, les remboursements étant effectués sur la base des dépenses effectives et réexaminés tous les cinq ans, en tenant compte des prix du marché et du plafond des allocations du même ordre allouées aux chefs de secrétariat des autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome; et
- d) <u>a recommandé</u> que le Conseil d'administration du PAM approuve le projet de décision figurant dans le document intitulé "Allocation-logement de la Directrice exécutive".

## **Autres questions**

#### Date et lieu de la 198<sup>e</sup> session

28. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait à Rome du 6 au 10 novembre 2023.

## Documents présentés pour information

- Plan de travail de l'Auditeur externe